

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHESE

**MUSÉES MUNICIPAUX  
INSTAURATION DE LA GRATUITÉ DES ENTRÉES DANS LES PARCOURS PERMANENTS DE  
JANVIER À MARS 2023**

Afin de relancer la fréquentation des musées à l'issue des confinements et des restrictions sanitaires, la gratuité d'accès aux musées municipaux a été proposée aux visiteurs en juillet et août 2020 et 2021. Cette initiative a contribué au rebond du nombre de visiteurs, supérieur aux étés précédents, malgré la forte diminution du nombre de touristes étrangers.

La Ville souhaite expérimenter la gratuité en basse saison pour apprécier ses effets sur le niveau de fréquentation ainsi que la typologie des publics visitant les musées, de janvier à mars 2023. Pour information, 9984 personnes se sont rendues entre janvier et mars 2022 dans les musées de la Ville, pour un montant de recettes de billetterie de 18 967 €.

S'inscrivant dans la politique culturelle de la Ville et notamment dans l'objectif de favoriser la Culture pour tous et partout, cette expérimentation s'adresse plus particulièrement aux Rémois afin de les encourager à venir (re)découvrir leurs musées.

La présente délibération a pour objet d'autoriser la gratuité d'accès aux parcours permanents des musées municipaux historiques (musées Saint Remi, de la Reddition, de l'Hôtel Le Vergeur, du Fort de la Pompelle et de la Chapelle Foujita) du 2 janvier au 31 mars 2023 inclus, pour tous les visiteurs.

Nombre de membres dont le  
Conseil est composé : 59

Présent(s) : 53  
Représenté(s) : 6  
Votant(s) : 59  
Excusé(s) : 0  
Absent(s) : 0

**EXTRAIT**  
**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE REIMS**

**SEANCE DU LUNDI 7 NOVEMBRE 2022**

Le lundi 7 novembre 2022 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué par lettre ou courriel du vendredi 28 octobre 2022, s'est réuni en Salle du conseil de l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Arnaud ROBINET.

**Étaient présents :**

M. Xavier ALBERTINI, Mme Badia ALLARD, M. Jacques AMMOURA, M. Edouard BARON, Mme Caroline BARRÉ, Mme Valérie BEAUVAIS, Mme Laurence BILLY, M. Raphaël BLANCHARD, Mme Brigitte BLONDEAU, Mme Catherine CHOPART, M. Dany CHRISTOPHE, Mme Catherine COUTANT, Mme Sarah DA COSTA, M. Eric DELFORGE, Mme Marie DEPAQUY, Mme Charlotte D'HARCOURT, M. Alban DOMINICY, Mme Touria DOUAH, Mme Kim DUNTZE, M. Claude GACHET, M. Charles GERMAIN, M. Laurent GOBINET, Mme Patricia GRAIN, M. Pascal LABELLE, M. Stéphane LANG, Mme Bénédicte LE PANSE, M. Dominique LEDEME, Mme Véronique MARCHET, M. Emmanuel MAZINGUE, M. Tarik MAZOUJ, Mme Laure MILLER, Mme Orélie MINGOLLA, Mme Agathe MOUGENOT, M. Franck NOEL, M. Dimitri OUDIN, M. Jean-Claude PHILIPOT, Mme Marie-Thérèse PICOT, M. Claude PIQUARD, M. Kevin PONCIN, M. Eric QUENARD, M. Arnaud ROBINET, Mme Marie-Inès ROMELLE, M. Mario ROSSI, M. Jean-Marc ROZE, Mme Armelle SIMON, Mme Mounya TAGGAE, M. Patrick TCHANGA, M. Freddy THOMAS, Mme Elizabeth VASSEUR, Mme Catherine VAUTRIN, M. Yann VELLY, M. Vincent VERSTRAETE, M. Philippe WATTIER

**Étaient représenté-e-s :**

Mme Silvana SAHO-NUZZO a donné pouvoir à Vincent VERSTRAETE, M. Léo TYBURCE a donné pouvoir à Dominique LEDEME, M. David CHATILLON a donné pouvoir à Edouard BARON, Mme Zabbaou LIMAN a donné pouvoir à Eric QUENARD, Mme Nathalie MIRAVETE a donné pouvoir à Jean-Marc ROZE, Mme Aline POUDRAS a donné pouvoir à Kevin PONCIN

**Secrétaire :** Franck NOEL

**Vice Secrétaire :** Véronique MARCHET

**Votes :**

Pour : 59          Contre : 0          Abstention : 0

**MUSÉES MUNICIPAUX**  
**INSTAURATION DE LA GRATUITÉ DES ENTRÉES DANS LES PARCOURS PERMANENTS DE JANVIER**  
**À MARS 2023**

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu sa délibération n°CM-2019-109 du 13 mai 2019 adoptant la politique culturelle de la Ville et le schéma d'orientations pour la Culture,

Vu sa délibération n°CM-2021-13 du 8 février 2021 adoptant la charte de la laïcité de la Ville,

Vu sa délibération n° CM- 2021-337 du 13 décembre 2021 fixant les tarifs des services municipaux pour l'année 2022,

Considérant le schéma d'orientation pour la culture 2019-2024 définissant les grandes orientations en matière culturelle et affirmant la volonté de rendre la culture accessible à tous,

Considérant l'intérêt d'encourager le public à fréquenter les musées municipaux en accordant la gratuité à tout public à partir du 2 janvier jusqu'au 31 mars 2023,

Vu l'avis de la commission Culture, relations internationales et européennes, événements culturels, festivals et animations de rue du mardi 18 octobre 2022,

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines, administration générale du jeudi 20 octobre 2022,

Vu la note explicative de synthèse, jointe à la convocation et valant exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

d'autoriser la gratuité de l'accès aux parcours permanents, du 2 janvier 2023 au 31 mars 2023 inclus, des musées historiques Saint Remi, de la Reddition, de l'Hôtel le Vergeur, du Fort de la Pompelle et de la Chapelle Foujita, pour l'ensemble du public.

Les recettes correspondantes seront imputées au budget principal.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil  
Municipal de la Ville de Reims,

**Le Maire de Reims**



**Arnaud ROBINET**

Le Secrétaire  
Franck NOEL

Le Vice-Secrétaire  
Véronique MARCHET



Certifié exécutoire compte tenu de la publication sur le site internet de la Ville de Reims le 9 novembre 2022 et de la réception en Préfecture le 9 novembre 2022. Identifiant : 051-215104217-20221107-155155-DE-1-1